AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0449
FR0004180537-FS0224

15 avril 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AKKA TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 avril 2015, complété par un courrier reçu le 14 avril 2015, la société Allianz Iard[1] (87 rue de Richelieu, 75002 Paris) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 7 avril 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société AKKA TECHNOLOGIES et détenir 1 140 493 actions AKKA TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 6,80% du capital et 5,12% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de la reprise par Allianz Iard de l'exercice des droits de vote attachés à des actions AKKA TECHNOLOGIES, précédemment exercé par la société Allianz Global Investors GmbH.

À cette occasion, la société Allianz, par l'intermédiaire des sociétés Allianz Iard, MMVie, Génération Vie, AVIP et Arcalis qu'elle contrôle, a franchi en hausse les mêmes seuils et détient, au 7 avril 2015, 1 152 828 actions AKKA TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 6,88% du capital et 5,17% des droits de vote de cette société[2], selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Allianz Iard	1 140 493	6,81	1 140 493	5,12
Arcalis	6 358	ns	6 358	ns
MMVie	2 592	ns	2 592	ns
Génération Vie	2 795	ns	2 795	ns
AVIP	590	ns	590	ns
Total groupe Allianz	**1 152 828**	**6,88**	**1 152 828**	**5,17**

[1] Contrôlée par la société Allianz SE.
[2] Sur la base d'un capital composé de 16 756 955 actions représentant 22 295 315 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.